

Foyer Saint-Nicolas

Président de la Commission de suivi et d'orientation : Marc DIEMUNSCH

Directeur : Claude GUITTIN

Directrice adjointe : Anita SCHIREFF

Chef de service Foyer Accueil Observation : Christophe QUINTAL

Chef de service Accueil d'Urgence / Accueil Parents-Enfants : Stéphanie PENARD



30, rue Saint-Nicolas
78200 MANTES-LA-JOLIE
Tél. : 01.30.92.51.85 / Fax : 01.34.97.53.48
foynicolas@seay.asso.fr

ACCUEIL

Le Foyer dispose de 3 services :

➤ **un Service d'Accueil d'Urgence (S.A.U.)**

recevant en internat 10 enfants (garçons et filles) de 3 à 12 ans pour une durée de 3 mois maximum,

➤ **un Foyer d'Accueil, d'Observation et d'Orientation (F.A.O.)**

accueillant en internat, sur deux groupes de 10 enfants chacun, 20 enfants de 3 à 12 ans, pour une durée de 6 mois maximum.

➤ **un espace Accueil Parents-Enfants (A.P.E.)**

ouvert en journée du lundi au dimanche. Cet espace favorise la rencontre entre les enfants et leur famille et permet d'évaluer la qualité du lien parents enfants.

AGRÉMENTS

- L'établissement est autorisé à fonctionner par le Conseil Général des Yvelines au titre des articles L.312-1 et L.313-1 à L.313-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- L'établissement est habilité au titre des articles L.375 à L.375-9 du Code Civil par arrêté préfectoral du 8 avril 2011

MISSIONS PRINCIPALES

Le **Foyer d'Accueil, Observation et d'orientation** reçoit des enfants présentant des difficultés d'ordre social, familial ou personnel. Il offre un lieu temporaire d'accueil à l'enfant dans le respect de sa famille et propose à l'enfant, au travers d'activités de la vie quotidienne, un espace sécurisant et favorable à l'expression.

Les parents sont sollicités pour participer à la préparation et à l'organisation du placement de leur enfant, quelles que soient les modalités particulières liées à leur situation familiale. Le service social ayant pour mission d'accompagner les parents doit rester présent pendant la durée du placement.

A l'issue du temps d'accueil, limité à 6 mois, l'enfant peut, soit, rentrer dans sa famille, soit, être orienté vers un placement familial ou un foyer.

Le **Service d'Accueil d'Urgence** apporte une réponse immédiate à une situation de crise nécessitant une séparation rapide du milieu familial. Il propose de réaliser une observation de l'enfant au regard de la situation familiale et de son contexte.

Le temps de séjour est limité à trois mois, afin de permettre l'observation et la mise en œuvre de l'orientation proposée.

L'**Accueil Parents-Enfants** permet l'application des droits de visite des parents et le maintien des liens familiaux.

Cet espace offre aux parents et aux enfants un lieu de rencontre préservant l'intimité de leurs relations et garantissant, si nécessaire, la sécurité des enfants par la présence d'un éducateur. Les parents bénéficient eux aussi de cet accompagnement éducatif lorsque la relation est difficile.